

Indemnité aux déposants

J'aimerais également vous signaler, monsieur le Président, que si on se reporte en 1925... Il y a eu en 1925 un projet de loi qui s'appelait le Bill 1982,...

[Traduction]

... Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la Home Bank of Canada.

[Français]

Monsieur le Président, ce retour sur l'histoire nous apprend beaucoup de choses. Il nous apprend d'abord qu'elle se répète cette histoire, mais qu'elle se répète aussi de façon inversée. Et en entendant le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), suivi du député d'Hamilton-Wentworth (M. Scott) et finalement du député de Vancouver Quadra (M. Turner), j'aimerais citer le député de Halifax de l'époque, M. Black, qui disait à propos justement du désastre qui avait entouré la fermeture de la Home Bank ceci:

[Traduction]

La faillite de la Home Bank est l'une des pires choses qui soit jamais arrivées au secteur des banques au Canada... On n'a pas appliqué les principes de bonne gestion et on a eu recours à la tromperie et à la fraude, ce qui fait qu'en définitive, les actionnaires, les déposants et d'autres ont subi d'énormes pertes. A un moment donné, le gouvernement aurait pu empêcher les intéressés, les déposants et les actionnaires, de perdre beaucoup d'argent, sans qu'il en coûte un sou au pays... Les contribuables sont maintenant appelés à fournir quelque 5 millions et demi de dollars, afin de rembourser les déposants qui ont malheureusement fait de mauvais investissements en déposant leurs économies dans cette banque...

M. Black poursuivait ainsi:

Il s'agit d'une politique dangereuse, qui crée un précédent et ouvre la porte à d'autres réclamations, passées ou futures, semblables.

● (1620)

[Français]

Monsieur le Président, nous sommes en train aujourd'hui, avec le projet de loi C-79, de revivre cette histoire. *Le Devoir*, à l'époque, en 1925, titrait donc: «Près de cinq millions et demi pour les clients de la Home Bank». Et, en 1925, qui était à la tête du gouvernement fédéral, monsieur le Président? Il s'agissait du très honorable Mackenzie King! Et cette motion présentée par le gouvernement libéral de l'époque avait été adoptée par 100 voix contre 20. J'aimerais vous faire remarquer aussi que cinq millions et demi de dollars en 1925, il y a 61 ans, indexez cela à 8 p. 100 avec les intérêts composés, comment cela représenterait-il aujourd'hui, en 1985, ces cinq millions et demi de dollars? Comme je ne suis pas spécialiste en finances, je n'aime autant pas faire le calcul, il s'agissait pour l'époque d'une somme astronomique.

Et, toujours, pour continuer dans ce merveilleux domaine de l'histoire, quels avaient été les motifs qui poussèrent les députés de la Chambre de l'époque à adopter cette mesure? Il y en avait deux. D'abord, on avait dit: le patriotisme. En effet, on avait parlé, à l'époque, de l'image désastreuse que constitue pour le Canada la faillite de l'une de ses banques. C'est un argument qu'on avait mis de l'avant. Notre crédibilité nationale était en jeu. Par ailleurs, à l'époque, on avait imputé ce désastre à la guerre de 1914-1918 qui avait, semble-t-il, ravagé notre économie. Bien sûr, monsieur le Président, même si je suis poussé par un vent d'optimisme et de chaleur, de concertation, de fraternité, n'est-ce pas en effet le régime libéral qui nous a précédés dans l'Ouest avec sa politique énergétique, ne faut-il pas l'assimiler aussi à une guerre, à la dévastation économique que représente la guerre? Et ce sont donc les

motifs qui avaient été avancés à l'époque pour justifier cette mesure.

Comme le disait le député de Halifax, M. Black, à l'époque, nous avons alors constitué un précédent. C'est aujourd'hui, sans doute pour les mêmes motifs, que ce gouvernement, devant une situation catastrophique, pour protéger les intérêts des déposants, pour protéger la crédibilité du Canada, arrive avec une mesure qui, bien sûr, ne nous fait pas plaisir. Ce n'est pas intéressant pour nous que de ramasser les pots cassés. Ce n'est pas avec un enthousiasme débordant qu'aujourd'hui nous prenons des fonds publics pour faire face à une situation de crise.

Vous savez, jouer les pompiers, cela fait rouge, cela fait libéral. Malheureusement, monsieur le Président, nous sommes obligés de le faire, car c'est nous qui sommes au pouvoir, c'est nous qui sommes pris avec la même réalité canadienne.

Monsieur le Président, l'histoire a ses similitudes également. Le gouvernement de l'époque avait aussi nommé une commission royale d'enquête pour étudier la question. Au lieu de l'appeler Estey, comme maintenant, c'était M. Harrison A. McKeown qui en avait été chargé. Et, bien sûr, on avait fait état au cours de l'enquête des difficultés énormes du «management» de l'institution qui était à grand capital de risques dans certains cas. Certains députés à l'époque avaient questionné les enquêtes de certains fonctionnaires.

Cette banque, la Home Bank détenait certaines garanties, semble-t-il, en Colombie Anglaise, et qui avaient fait en sorte de pousser le gouvernement à en tenir compte. Toutefois, suite à une enquête poussée, elles avaient été questionnées et s'étaient révélées questionnables.

Monsieur le Président, de toute façon, j'estime que les députés qui m'ont précédé à la Chambre ont oublié un peu de revenir sur l'histoire, ont oublié au moins pour deux d'entre eux, et surtout pour le député de Vancouver Quadra (M. Turner), alors que sa propre affiliation politique, à une époque, avait dû prendre les mêmes mesures dans des circonstances presque identiques. Bien sûr qu'à l'époque on avait présenté les mêmes arguments. Il y eut M. Kennedy de Glengarry à l'époque qui avait affirmé: Que la somme en question devait servir à rembourser aussi d'autres déposants. On avait fait état d'autres banques, comme la Banque Ville-Marie, la Banque du Peuple, pour parler de celles du Québec bien sûr, et la Banque Saint-Jean qui n'avaient pas pu profiter des mêmes largesses.

Monsieur le Président, toutefois, j'estime qu'au lieu de faire de la petite politique avec une mesure qui, au fond, nous est imposée par l'étude de la réalité, par l'étude et l'examen d'une économie en difficulté, d'une économie qui a été ravagée dans l'Ouest Canadien, comme à l'époque d'ailleurs par des événements qui sont indépendants de la volonté de ce gouvernement, j'estime, bien à regret, bien sûr, que ce gouvernement avait le devoir d'intervenir. Il l'a fait avec beaucoup de générosité, se servant sans doute des principes qui sont à l'origine de la décision qu'avait prise ce même Parlement en 1925, faisant état de la générosité de ce Parlement envers les personnes les plus démunies.

Et, à cette époque, monsieur le Président, on n'avait pas non plus révélé les noms des dépositaires de la Home Bank. A cette époque aussi, on avait respecté l'anonymat des déposants. Et, bien sûr, on avait, du côté de l'opposition, fait état des précédents que cela allait causer.